



CNL39.138

31 janvier 2022

Mme Annick Girardin
Ministre de la Mer
Ministère de la Mer
20 avenue de Ségur
75007 Paris
France

Madame la Ministre,

Je vous écris au nom de l'Organisation pour la Conservation du Saumon de l'Atlantique Nord (OCSAN) pour inviter la France (pour St Pierre et Miquelon) à rejoindre l'OCSAN, afin de faciliter le renforcement de la coopération et du dialogue relatifs à la conservation et la gestion du saumon Atlantique.

La France (pour St Pierre et Miquelon) coopère avec l'OCSAN en matière de conservation et gestion du saumon de l'Atlantique depuis plus de 20 ans. Durant cette période, la France (pour St Pierre et Miquelon) a assisté aux sessions annuelles de l'OCSAN en tant qu'observateur, a partagé des informations sur les activités et les résultats de sa pêcherie et a mis en œuvre un programme d'échantillonnage incluant des analyses génétiques pour déterminer l'origine des saumons capturés dans la pêcherie de St Pierre et Miquelon. Je souhaite exprimer l'appréciation de l'OCSAN pour les informations qui continuent d'être fournies sur la pêcherie de St Pierre et Miquelon. L'engagement important, et de longue date, de la France pour une gestion durable des pêches, y compris pour les pêcheries du saumon dans ses eaux d'origine, est bien connu, et est considéré comme précieux dans le cadre de la lutte pour la conservation des stocks de saumon de l'Atlantique.

En vertu des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et la gestion des stocks de poissons chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs, les États côtiers et les États dont les ressortissants pêchent de tels stocks dans les zones adjacentes de haute mer sont tenus de chercher à coopérer soit directement soit par le biais d'organisations subrégionales ou régionales de gestion des pêches (ORGP), ou d'arrangements, en tenant compte des caractéristiques spécifiques de la région ou subrégion, pour assurer une conservation et une gestion efficaces de ces stocks. Bien que l'OCSAN soit l'ORGP compétente pour la conservation et la gestion du saumon sauvage de l'Atlantique, à ce jour, la France (pour St Pierre et Miquelon) n'est malheureusement toujours pas membre de l'OCSAN, et ce malgré les multiples sollicitations formulées depuis des années.

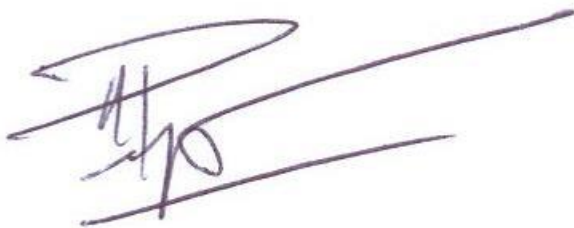
Le statut global du saumon de l'Atlantique reste extrêmement préoccupant. De nombreux stocks continuent d'être à des niveaux d'abondance historiquement bas, avec plusieurs stocks d'origine nord-américaine considérés comme menacés d'extinction. Le Canada et les États-Unis ont ainsi mis en place depuis de nombreuses années des mesures de conservation très strictes, incluant notamment des interdictions strictes de pêche, et ces pays membres de l'OCSAN restent particulièrement concernés par toute activité de pêche pouvant prendre place dans d'autres juridictions.

Le rapport le plus récent sur la Gestion et l'Échantillonnage de la Pêcherie du saumon de St Pierre et Miquelon (le document CNL(21)21, transmis à l'OCSAN l'an dernier) fournissait des informations sur les dernières analyses génétiques qui montrent que près de 90% des captures prises dans les eaux de l'archipel sont originaires de la Péninsule de Gaspésie, de la partie sud du Golfe du St Laurent et de Terre-Neuve. Le rapport montre aussi une hausse significative des captures totales en 2020 par rapport à 2019. Bien que le rapport de la Session Annuelle de l'OCSAN mentionne des avancées positives réalisées dans la pêcherie de saumon de St Pierre et Miquelon¹, et l'OCSAN prend acte de ces actions importantes et les apprécie, l'OCSAN reste persuadée qu'un engagement plus formel est désormais nécessaire de la part de la France (pour St Pierre et Miquelon), en tant que membre à part entière de l'Organisation, afin qu'elle puisse contribuer pleinement au travail de l'OCSAN

Je souhaite souligner que l'OCSAN a mis en place un Cycle de Plans de mise en œuvre et de Rapports annuels de progrès (actuellement dans sa troisième phase) qui permet aux Parties/juridictions de valoriser les actions positives entreprises pour la gestion du saumon, ainsi que de démontrer les progrès réalisés vers la mise en œuvre des Résolutions, Accords et Directives de l'OCSAN. Ce processus est considéré comme l'un des mécanismes les plus utiles élaborés par l'OCSAN dans l'objectif de la conservation et la gestion du saumon de l'Atlantique, et pourrait être un vecteur utile de valorisation du travail mené par la France (pour St Pierre et Miquelon).

Par conséquent, le Conseil de l'OCSAN souhaite inviter la France (pour St Pierre et Miquelon) à adhérer à l'OCSAN pour mieux faciliter la coopération et le dialogue existants, et pour notamment permettre à la France (pour St Pierre et Miquelon) de participer au Cycle des Plans de mise en œuvre et des Rapports annuels de l'OCSAN. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir nous transmettre votre réponse avant la Trente-neuvième Session Annuelle de l'OCSAN en juin 2022, prochaine échéance de discussion des questions relatives à la pêcherie de St Pierre et Miquelon.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de mes salutations les plus sincères,



Arnaud Peyronnet
Président de l'OCSAN

CC: M. Sébastien Lecornu, ministre des Outre-mer, pour transmission à M. le Préfet de St Pierre et Miquelon

¹ Celles-ci incluent : la législation établissant que la pêcherie est soumise à autorisation et à un Plan annuel de pêche et que toute capture doit être déclarée ; le travail significatif entrepris pour accroître la sensibilisation des pêcheurs afin d'améliorer la qualité des données disponibles pour l'échantillonnage et les inspections ; une nouvelle réglementation en 2021 limitant le nombre de licences pour la pêche récréative en vue d'éviter l'augmentation des captures totales ; et un bateau de patrouille dédié pour l'unité d'inspection en 2021. Nous notons aussi la poursuite de la bonne collaboration avec le Canada pour le programme d'échantillonnage, mise en place en 2013 entre l'IFREMER – St Pierre et Miquelon et Pêche et Océans – Terre-Neuve et Labrador.